

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1272 :

Construction d'un centre Aqualoisir - Avenant n° 1 au lot n°3 "ELECTRICITE CFO Cfa / SSI / GTC / BILLETIQUE / PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE" - Autorisation de signature de l'avenant

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



**Affaire n°28/1272 : Construction d'un centre Aqualoisir - Avenant n° 1 au lot n°3
"ELECTRICITE CFO Cfa / SSI / GTC / BILLETIQUE / PRODUCTION SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE" - Autorisation de signature de l'avenant.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs & salle d'arts martiaux constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), située au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°3 « ELECTRICITE CFO Cfa – SSI – GTC – BILLETIQUE – PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE » avec la société ATEXIA SAS pour un montant global et forfaitaire de 790 000,00 € HT. Le lot n°3 a été notifié le 19 avril 2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée prévisionnelle de 21 mois.

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise titulaire, une possibilité d'extension de la production photovoltaïque s'est présentée afin de pouvoir répondre à une optimisation de la dépense annuelle énergétique.

En effet, l'opération prévoyait une production photovoltaïque minimum (36kWc) permettant de compenser les consommations électriques du centre Aqualoisirs (chauffage des bassins, filtration, pompe), et de réduire la facture énergétique.

Une étude de faisabilité d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque spécifique a été produite par le bureau d'études de l'équipe des concepteurs, à la demande du Maître d'ouvrage, au vu de l'augmentation prévisionnelle du coût de l'énergie et dans l'optique de réduire significativement la facture énergétique.

Sur la base de cette étude, le Maître d'ouvrage a demandé au Maître d'œuvre de prévoir une installation optimisée pour :

- Une autoconsommation de 100% des consommateurs importants sans stockage et sans revente de la production d'énergie produite à EDF,
- Une augmentation de la production de 36kWc prévue initialement à 72kWc,
- La mise en œuvre de mesures conservatoires pour un complément d'installation ultérieure possible de +62kWc permettant une production à une puissance totale de 134kWc à terme, et ce au regard de la surface de toiture disponible restante.

Cette installation optimisée permettra ainsi une réduction significative de la dépense énergétique annuelle (environ – 20 000 €/an d'économie estimative sur la consommation pour l'installation de 72kWc).

La modification de la production photovoltaïque représente une augmentation du montant initial du lot n°3 de +102 373,10 € HT (soit + 12,96%).

Par ailleurs, l'avenant présenté intègre également des modifications / adaptations de prestations diverses rendues nécessaires en cours de travaux et objets de l'ordre de service n°3. Ces travaux supplémentaires ou modificatifs représentent une augmentation du montant initial du lot n°3 de + 8 232,00 € HT (soit +1,04%).

Au vu des éléments précités, l'avenant n°1 entraîne une augmentation totale du montant initial du marché de +14 % comme suit :

ATEXIA lot 03 ELECTRICITE CFO Cfa SSI - GTC – BILLETIQUE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	MONTANT INITIAL	Travaux supplémentaires ou modificatifs En cours de travaux (OS délivré)	Travaux intégrant les prestations complémentaires de production photovoltaïque	NOUVEAU MONTANT
		Avenant 1		
TOTAL H.T.	790 000,00	8 232,00	102 373,10	900 605,10
T.V.A. 8.50 %	67 150,00	699,72	8 701,71	76 551,43
TOTAL T.T.C.	857 150,00	8 931,72	111 074,81	977 156,53

Le délai initial d'exécution du marché n'est pas modifié.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le vendredi 28 juillet 2023, a décidé d'émettre un avis favorable à l'avenant n°1 au lot n°03 « ELECTRICITE CFO Cfa - SSI - GTC - BILLETIQUE - PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ».

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 325 2313 16414001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot n°03 « ELECTRICITE CFO Cfa - SSI - GTC - BILLETIQUE - PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE » conclu avec la société ATEXIA SAS, dans le cadre de l'opération « CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUALOISIRS & SALLE D'ARTS MARTIAUX - ZAC OCEAN INDIEN SAINT-PIERRE », sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,

- **D'AUTORISER** la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à **SIGNER** l'avenant n°1 au lot n°03 « ELECTRICITE CFO Cfa - SSI - GTC - BILLETIQUE - PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE » de l'opération « CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUALOISIRS & SALLE D'ARTS MARTIAUX - ZAC OCEAN INDIEN SAINT-PIERRE »,

- **DE L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétence respectif, à **NOTIFIER**, la décision mentionnée ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1272-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023